



**BIARRITZ**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-12/14

**VILLE DE BIARRITZ**  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Arrondissement de BAYONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 18 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre,  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS (questions n°1 à 5 et à partir de la question n°9), M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS (questions n°1 à 12), Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER (questions n°1 à 4 et à partir de la question n°13), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoint au Maire), Mme Géraldine VERGET, Mme Valérie SUDAROVICH (questions n°1 à 12), M. Eric QUATREVIEUX, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 5), Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH (à partir de la question n°4), M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Martine VALS (questions n°6 à 8), M. Richard TARDITS (à partir de la question n°13, procuration à M. VALS), M. Mathieu KAYSER (questions n°5 à 12, procuration à M. CASCINO), Mme Valérie SUDAROVICH (à partir de la question n°13, procuration à M. LABORDE), Mme Elena BIDEgain (procuration à E. QUATRE VIEUX), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°6, procuration à P. POURVAHAB), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Nathalie MOTSCH (questions n°1 à 3).

---

**Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23**  
**du code général des collectivités territoriales**

Madame CASCINO présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de :

➤ Signature de marchés publics :

| Objet  | Procédure   | Titulaire                                 | Montant             |
|--|---|---|---------------------|
| Réparation des garde-corps des terrasses de la Halle d'Iraty   | Procédure adaptée   | ARMAR                                     | 98 426,40 € T.T.C.  |
| Réfection des revêtements de sol à la salle de tennis de table Dagorette   | Procédure adaptée   | ST GROUPE                                 | 107 439,60 € T.T.C. |
| Travaux de réaménagement de l'auditorium de l'Espace Bellevue et du Théâtre du Casino Municipal<br>Lot n° 3 : Electricité  | Procédure adaptée   | ETCHART ENERGIES                          | 97 185,62 € T.T.C.  |
| Mise en conformité du système de désenfumage et remplacement du S.S.I. de l'E.H.P.A.D. « Notre Maison »<br>Lot n° 1 : Mise en conformité du système de désenfumage | Procédure adaptée   | SPIE BUILDING SOLUTIONS                   | 292 934,59 € T.T.C. |
| Mise en conformité du système de désenfumage et remplacement du S.S.I. de l'E.H.P.A.D. « Notre Maison »<br>Lot n° 2 : Remplacement du S.S.I.                       | Procédure adaptée   | SIEMENS                                   | 57 006,03 € T.T.C.  |
| Elaboration du plan stratégique de développement durable de la Ville de Biarritz 2023-2030   | Procédure adaptée   | Groupement EDATER (mandataire) / GEOCIAM  | 76 950,00 € T.T.C.  |
| Marché de prestation de service avec le BIARRITZ OLYMPIQUE - PAYS BASQUE pour des prestations de publicité, promotion et communication – Saison 2023-2024          | Marché passé en application de l'article R.2122-3-3° du Code de la commande publique permettant de négocier, sans publicité et sans mise en concurrence | S.A.S.P. BIARRITZ OLYMPIQUE - PAYS BASQUE | 660 000,00 € T.T.C. |
| Réaménagement de la Rue Gambetta : travaux de démolition et désamiantage de la voirie  | Procédure adaptée   | SOGEBA ATLANTIQUE                         | 96 275,52 € T.T.C.  |

## Signature d'avenants aux marchés publics :

| Marché   | Titulaire  | Objet  | Montant           |
|--|--|--|-------------------|
| Travaux de restauration de la Villa Rose au stade d'Aguilera.<br>Lot n° 5 : Métallerie - Ferronnerie   | SAMET<br>BESSONART   | Avenant n° 2 :<br>Prise en compte d'une prestation supplémentaire : réalisation d'un ceinturage et tirant stabilisateur d'une souche de cheminée en raison d'un état de corrosion très avancé.   | 2 878,80 € T.T.C. |
| Réfection de la couverture du bâtiments dépositaire du cimetière du Sabaou   | IRIART Jean<br>Pierre  | Avenant n° 1 :<br>Rectification du devis initial en raison d'erreurs de calcul.  | 1 482,00 € T.T.C. |
| Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de détection et de géolocalisation des réseaux secs sur la commune de Biarritz et le territoire du S.I.A.Z.I.M. | Groupement<br>DETECT<br>RESEAUX 33 /<br>DETECT<br>RESEAUX 64 / | Avenant n° 1 :<br>Aucune commande n'ayant été réalisée sur la première période de 2022, il est convenu de répartir sur les 3 années de reconduction la somme de 64 200 € T.T.C. correspondant à cette période de prestations non réalisées, soit :<br>- Année 2023 : 18 200 € T.T.C.<br>- Année 2024 : 23 000 € T.T.C.<br>- Année 2025 : 23 000 € T.T.C. | -                 |
| Prestations de service pour la gestion et la maintenance des systèmes d'accès des aires de camping-cars Gabrielle Dorziat et Milady                                  | CAMPING-CAR<br>PARK  | Avenant prolongation n°2 :<br>Prolongation du marché jusqu'au 30 novembre 2023, afin de permettre la continuité des prestations du marché jusqu'à la date d'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des parcs et enclos publics de stationnement.  | -                 |



| Marché   | Titulaire                  | Objet   | Montant            |
|--|----------------------------|---|--------------------|
| Travaux de ravalement de façades, de remplacement de menuiseries extérieures et de réfection de la couverture du bâtiment Javalquinto<br><br>Lot n° 1 : Maçonnerie – Pierre de taille - Enduit | ARREBAT                    | Avenant n° 4 :<br>Plus-value pour réfection d'un bow window en pierre de taille ;<br>prestation non prévue initialement dans le cadre des travaux de rénovation.  | 9 388,60 € T.T.C.  |
| Travaux de ravalement de façades, de remplacement de menuiseries extérieures et de réfection de la couverture du bâtiment Javalquinto<br><br>Lot n° 3 : Couverture - Zinguerie                 | LAUAK BAT                  | Avenant n° 2 :<br>Plus-value pour l'habillage de lucarnes et l'habillage du plafond de l'entrée ;<br>prestations non prévues initialement dans le cadre des travaux de rénovation.  | 2 172,00 € T.T.C.  |
| Création d'un terrain synthétique pour la pratique du football au Parc Saint Martin  | Groupement GUICHARD / ECRD | Avenant n° 2 :<br>Prise en compte d'une partie des purges nécessaires à la conformité du terrain au regard de la norme NFP 90-112 et de la découverte de drains inconnus apportant des quantités d'eau astronomiques lors des fortes intempéries de cet automne.  | 85 914,00 € T.T.C. |
| Marché d'exploitation des installations multitechniques de 4 bâtiments communaux de la Ville de Biarritz (Casino – Médiathèque – Atabal – Skate Park)  | DALKIA                     | Avenant n° 9 de prolongation :<br>Le présent avenant, d'une durée de 5 mois (du 01/10/23 au 29/02/24), s'avère nécessaire pour relancer une consultation en appel d'offres afin de conclure un marché de 18 mois, qui aura vocation à permettre d'intégrer les conclusions des études et audits pour définir les modalités nécessaires à l'atteinte des objectifs réglementaires du Décret Tertiaire. |                    |

| Marché  | Titulaire | Objet  | Montant |
|---|-----------|--|---------|
| Marché d'exploitation des installations techniques de production de chaleur, eau chaude sanitaire, climatisation et ventilation des bâtiments communaux<br>Lot n° 1 : Bâtiments communaux de la Ville de Biarritz   | DALKIA    | Avenant n° 14 de prolongation :<br>Le présent avenant, d'une durée de 5 mois (du 01/10/23 au 29/02/24), s'avère nécessaire pour relancer une consultation en appel d'offres afin de conclure un marché de 18 mois, qui aura vocation à permettre d'intégrer les conclusions des études et audits pour définir les modalités nécessaires à l'atteinte des objectifs réglementaires du Décret Tertiaire. |         |
| Marché d'exploitation des installations techniques de production de chaleur, eau chaude sanitaire, climatisation et ventilation des bâtiments communaux<br>Lot n° 2 : Bâtiments du C.C.A.S. de la Ville de Biarritz | DALKIA    | Avenant n° 8 de prolongation :<br>Le présent avenant, d'une durée de 5 mois (du 01/10/23 au 29/02/24), s'avère nécessaire pour relancer une consultation en appel d'offres afin de conclure un marché de 18 mois, qui aura vocation à permettre d'intégrer les conclusions des études et audits pour définir les modalités nécessaires à l'atteinte des objectifs réglementaires du Décret Tertiaire.  |         |

➤ Signature de conventions :

| Objet  | Montant  |
|--|--|
| Signature d'un contrat d'occupation du domaine public avec la société BID A PARC, concernant l'occupation d'emplacements Place Sobradieil et Place Clémenceau destinés à l'exploitation de deux manèges enfantins : l'un sur la Place Clémenceau et l'autre sur la place Sobradieil, pour une durée courant du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024. | Redevance forfaitaire : 500 € HT par emplacement pour la durée de l'occupation, soit 1000 € HT pour les deux emplacements. |
| Signature d'un contrat d'occupation du domaine public avec la Société BID A PARC, concernant l'occupation d'emplacements Place Sobradieil et Place Clémenceau, destinés à l'exploitation de stands de snacking sucré/salé à emporter, dans le cadre des fêtes de Noël, pour une durée courant du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024.               | Redevance forfaitaire : 500 € HT par emplacement pour la durée de l'occupation, soit 1000 € HT pour les deux emplacements. |

➤ Signature de contrat de cession de droits d'exploitation de spectacles :

| Objet   | Prix de cession   |
|---|-------------------|
| Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Eclipse et coquelicot » au Colisée, avec le producteur UNE HIRONDELLE CIE | 2 184,96 € T.T.C. |
| Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Tilt » au Colisée, avec le producteur L'ARMADA PRODUCTIONS                | 4 572,37 € T.T.C. |

➤ Défense des intérêts de la Ville de Biarritz dans l'action en justice intentée par :

Monsieur F.A, devant le Tribunal Administratif de Pau, demande l'annulation de l'arrêté PC n°06412215 B0093 M03 délivré à la SCI C. par le Maire de Biarritz le 21 mars 2023 ; portant permis de construire modificatif.

Madame I.G, devant le Tribunal Administratif de Pau, demande l'annulation de l'arrêté n°DP06412223B0565 du 26 octobre 2023 par lequel le Maire de Biarritz s'est opposé à la transformation d'un garage en pièce habitable pour son logement sis 4 rue d'Alcédo.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU COMPTE RENDU**

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 18 décembre 2023

Le Maire

